

COMMUNIQUE DE PRESSE  
Chaumont, le 4 avril 2016

**Réalisation d'un nouvel Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées  
Dépendantes (EHPAD) et pour Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)  
dans la commune de Manois (52)  
dans le cadre d'un appel à projet conjoint du Conseil départemental et de  
l'ARS, réalisation portée par le GROUPE SOS Seniors**

Cette nouvelle construction fait suite à l'avis d'appel à projet 2015-429 notifié conjointement par l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne et le Département de Haute Marne. Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et du Code de la Santé Publique (CSP). Il répond aux besoins identifiés dans le cadre du schéma départemental 2014-2019 en faveur des personnes âgées, adopté par le Conseil départemental le 13 décembre 2013, et du schéma régional d'organisation médico-sociale.

Le projet a pour objet la création d'un EHPAD d'une capacité totale de 68 lits et places répartis comme suit :

- 56 lits d'hébergement permanent dont une unité pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées de 15 places ;
- 12 lits dédiés à l'hébergement de personnes handicapées vieillissantes.

**Un établissement ouvert sur son territoire**

Il sera situé sur la commune de Manois, sur le territoire de l'arrondissement de Chaumont, dans le canton de Poissons et à 16 km du département des Vosges.

Implanté à la sortie de la commune, l'EHPAD offrira un environnement apaisant, propice au repos et au calme, notamment grâce à ses extérieurs adaptés à la déambulation et aux promenades des résidents.

GROUPE SOS Seniors veut décloisonner les frontières de l'EHPAD, l'ouvrir sur son environnement, mobiliser l'ensemble de ces ressources. Ce projet sera mis en œuvre à Manois, ce d'autant qu'il bénéficiera à des publics venant d'horizons différents et dont nous assurerons une cohabitation harmonieuse.

Des premières rencontres ont été engagées avec les acteurs du sanitaire, du médico-social, de la formation continue et des représentants des aidants. L'inscription de l'établissement dans la filière gériatrique, en cours de structuration avec le Centre Hospitalier de Chaumont, est selon nous indispensable, tout en assurant des passerelles dans le champ du handicap, qu'il s'agisse des établissements médicosociaux que des associations intervenant à domicile. Ces démarches seront poursuivies et formalisées avant l'ouverture de l'établissement avec les principaux acteurs désireux comme nous de s'engager dans ce travail.

GROUPE SOS Seniors, au travers de cet EHPAD, a pour objectif de placer les résidents, leurs familles et le personnel au cœur du projet d'établissement en leur offrant un cadre de vie chaleureux, propre, sécurisant, stimulant, respectueux des différences et ce afin que chacun ait envie d'y séjourner tout comme d'y travailler.

Une quarantaine d'emplois en métiers qualifiés seront ainsi créés (aide-soignant, auxiliaires de vie, infirmiers, cuisiniers....).

Pour créer un lieu de socialisation, et lutter contre l'isolement de la personne âgée, l'aspect lié à la vie sociale du projet est particulièrement fort. Que ce soit dans l'accueil, l'intégration et la vie quotidienne dans l'établissement, l'équipe sera spécifiquement formée et attentive aux difficultés des résidents.

### **L'hébergement des personnes handicapées vieillissantes (PHV)**

Les personnes handicapées connaissent aujourd'hui, comme l'ensemble de la population générale une augmentation significative de leur espérance de vie.

Un point d'attention spécifique sera porté sur la qualité de l'accueil pour ces résidents, pour leur permettre d'avoir le temps de prendre leurs repères et de se familiariser avec l'établissement. Il sera ainsi possible de développer un accueil progressif pour ces résidents en travaillant avec les partenaires à l'origine des orientations, la personne elle-même et sa famille.

Pour maintenir un lien social, des animations communes entre l'EHPAD et les établissements pour personnes handicapées seront mises en place.

### **GROUPE SOS Seniors - Relever le défi du grand âge**

L'EHPAD de Manois deviendra le 54<sup>e</sup> établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du pôle seniors, qui comptera alors 3568 places. GROUPE SOS Seniors comprend également des services de soins à domicile et de portage de repas, une association d'habitat intergénérationnel...

Tous les établissements favorisent la mixité sociale et proposent des prestations de qualité pour tous (tant au niveau de l'hôtellerie, des soins, de l'animation, de la blanchisserie que de la restauration).

Ainsi, il s'agit pour nous de développer une approche du bien-être et du plaisir pour le résident, notamment en favorisant et permettant l'expression, les situations de bien-être individuel et collectif.

Pour ce faire, le GROUPE SOS Seniors s'emploie à :

- développer des liens sociaux pour cultiver le plaisir de la rencontre ;
- utiliser la restauration comme un support de stimulation du goût, de plaisir et de convivialité ;
- valoriser et accompagner les aptitudes personnelles des résidents ;
- repérer les compétences et les potentialités du résident pour créer de nouvelles activités, les impliquer dans la vie de l'établissement ;
- permettre au résident d'avoir un rôle social, circonscrit et valorisé en lui conférant des tâches ou en l'incitant à transmettre son savoir-faire ;
- favoriser le maintien de l'autonomie et des capacités ;
- favoriser le maintien des centres d'intérêts et passions (sport, bricolage, jardinage, cinéma, etc.).

### **L'EHPAD de Manois : un établissement intégré dans une démarche de développement durable**

L'établissement sera soucieux de son impact sur l'environnement, de son intégration dans son environnement et de son implication dans une démarche de développement durable. De par sa nature, GROUPE SOS Seniors, et plus largement le GROUPE SOS, est acteur du développement durable. Elle s'est en effet construite autour de la lutte contre les exclusions, composante essentielle d'un développement respectueux de l'avenir de notre société.

L'EHPAD se veut être une contribution au développement durable, en permettant d'aborder de manière transverse différents enjeux de société. Chaque établissement dispose d'un référent Développement Durable, sur la base du volontariat.

Les principaux enjeux liés à la stratégie du Groupe SOS en matière de développement durable sont déclinées de manière opérationnelle au sein de chaque établissement : les achats responsables, la mobilité durable, la réduction de l'impact environnemental lié à l'informatique, la construction de bâtiments responsables, la gestion des déchets...

### **Un établissement innovant**

L'EHPAD de Manois s'inscrit pleinement dans la démarche d'innovation continue, placée au cœur de GROUPE SOS Seniors. Les partenariats du Groupe avec les grands acteurs du secteur permettent de faire bénéficier les EHPAD du groupe des premières expérimentations de ces solutions (Télémédecine, Technologies de détection de chute des personnes âgées, utilisation de lingette nettoyantes).

Cet établissement bénéficiera, pour son équipement en gérontechnologies, des retours d'expérience des sites pilotes sur lesquels des solutions d'aide à la prise en charge des résidents ont été mises en place (détection de chutes, animation autour des tablettes...).

L'innovation « sociale » sera également placée au cœur du projet d'établissement. Celui-ci s'inscrit dans les dynamiques enclenchées à l'échelle du groupe (autour de l'animation, de la restauration, de la qualité...).

Le GROUPE SOS met un point d'honneur à maximiser l'autonomie et l'implication de chacun de ses résidents, et ce, dès la première prise de contact avec l'établissement. L'accompagnement est personnalisé, des animations adaptées aux capacités de chacun sont organisées, les interactions avec l'environnement extérieur sont encouragées.

### **Une attention particulière du Conseil départemental de la Haute-Marne**

Le projet de l'EHPAD de Manois résulte de la volonté du Conseil départemental de mieux répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs familles. Le schéma départemental 2014-2019 en faveur des personnes âgées, adopté par l'Assemblée départementale le 13 décembre 2013, a mis en évidence un manque de places d'EHPAD dans l'est de l'arrondissement de Chaumont.

Dans ce secteur, un nombre important de départs vers les EHPAD des Vosges est constaté. Le projet permet aussi de préparer l'avenir dans un contexte de vieillissement de la population. En effet, en Haute-Marne, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans devrait doubler d'ici à 2040 d'après les projections de l'INSEE. Il répond enfin à l'intérêt de proposer une offre nouvelle pour les personnes handicapées vieillissantes actuellement accueillies au domicile de leurs parents âgés ou dans les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

L'appel à projet, lancé conjointement par le Conseil départemental et l'ARS en juillet 2015, dans le respect de la réglementation, avait pour objectif de répondre à ces défis. Une commission de sélection a formulé un avis favorable sur le projet déposé par le groupe SOS Seniors le 21 décembre 2015 et, sur la base de cet avis, le Président du Conseil départemental et le directeur général de l'ARS ont décidé de l'autoriser.

Le Conseil départemental restera impliqué dans le suivi de ce projet tout au long de la phase de réalisation concrète qui s'annonce. Il sera attentif à la qualité du projet d'établissement et à l'accessibilité économique de celui-ci pour les familles de Haute-Marne.

Pour rappel, le schéma départemental 2014-2019 en faveur des personnes âgées a également souligné le besoin de nouvelles places d'EHPAD sur le territoire de la commune de Saint-Dizier. Dans le respect des crédits alloués pour le Département par la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), une extension d'un EHPAD existant sur ce secteur permettrait de couvrir ce besoin.

Ces projets s'inscrivent dans la continuité de l'action du Département en faveur de l'amélioration de l'offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur le territoire. Sous cette impulsion, cette offre n'a cessé de se développer ces dernières années. Entre 2013 et 2015, ce sont ainsi 50 lits d'hébergement nouveaux qui ont été installés sur le département. Le projet d'EHPAD à Manois, ainsi que l'extension sur le secteur de Saint-Dizier, viennent accroître le nombre de lits d'hébergement médicalisés du département, le portant à 2096 lits.

## **Un accompagnement et une participation de l'Agence Régionale de Santé (ARS)**

La création de cet EHPAD s'inscrit dans une politique volontariste de l'ARS en faveur d'une offre en hébergement médicalisé.

Le projet d'autorisation de 68 places supplémentaires sur le département de la Haute-Marne est réalisé dans le cadre du PRIAC (Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) et des priorités données au Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS).

Le programme d'extension et de création de places en Haute-Marne permet un accroissement du taux d'équipement, s'élevant désormais à 104 lits autorisés pour 1000 habitants de plus de 75 ans (données 2013) et une projection 2015-2016 à 100 lits autorisés pour 1000. Il existe 16 établissements publics et 5 établissements privés non lucratifs, désormais le 6<sup>e</sup>. La capacité moyenne est de 86 résidents. Cette création contribue à rapprocher le département de la moyenne nationale.

Un tel projet permet de concilier une dimension territoriale forte, dans une interaction avec son environnement, et une qualité du projet d'accueil notamment par une diversification des modes d'accueil et d'accompagnement. En effet, le projet prévoit une unité de 12 lits dédiés à l'hébergement de personnes handicapées vieillissantes. L'avancée en âge des personnes handicapées soulève de nouvelles problématiques, non seulement en termes de possibilités d'accueil, mais aussi en termes de qualité d'accompagnement. « Elles invitent les pouvoirs publics et les professionnels de l'accompagnement social et médico-social à rechercher des solutions pour répondre aux besoins et attentes de ces personnes. Cette recherche de solutions est aussi une opportunité pour le secteur de se réinventer » (ANESM, recommandations de bonnes pratiques déc. 2014).

Enfin, ce projet répond à un défi majeur d'adaptation des accompagnements dans le cadre de parcours coordonné et adapté aux besoins individuels des personnes âgées. Une préoccupation majeure, commune aux objectifs portés par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

<sup>1</sup> Le PRIAC est un outil de programmation régional et pluriannuel qui organise l'adaptation et l'évolution de l'offre régionale de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et des personnes âgées dépendantes.

### **En quelques chiffres :**

Coût total de l'opération : 8 629 139 euros TTC

Surface totale : 14 650 m<sup>2</sup>

Surface des locaux : 3 908 m<sup>2</sup>

Nombre de places : 68

Lancement : 2016

Ouverture programmée : horizon 2018

Construction portée par la Société ALTERNA pour le GROUPE SOS Seniors

### **Contacts Presse :**

#### **Conseil départemental de la Haute-Marne**

Karl Terrollion – Directeur de cabinet

Tél. 03 25 32 88 02 – Courriel : [karl.terrollion@haute-marne.fr](mailto:karl.terrollion@haute-marne.fr)

Site internet : [www.haute-marne.fr](http://www.haute-marne.fr)

#### **Groupe SOS Seniors**

Géraldine Bucci-Scholer - Responsable Communication

Tél. 06 37 38 17 70 – Courriel : [geraldine.bucci-scholer@groupe-sos.org](mailto:geraldine.bucci-scholer@groupe-sos.org)

Site internet : [www.groupe-sos.org](http://www.groupe-sos.org)